

MALLETTE

Conseil des arts de Saguenay

États financiers
Au 31 décembre 2009

Accompagnés du rapport de mission d'examen

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux administrateurs de
Conseil des arts de Saguenay,

Nous avons procédé à l'examen du bilan de **CONSEIL DES ARTS DE SAGUENAY** au 31 décembre 2009 ainsi que des états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par l'Organisme.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateurs sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Mallette

Mallette
SENCRL
Comptables agréés

Chicoutimi (Québec)
Le 1er février 2010

¹ CA auditeur permis n° 10764

Conseil des arts de Saguenay

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2009

2008

« Non vérifié »

PRODUITS

Apports reçus sous forme de services (note 3)	8 270 \$	17 019 \$
Subventions de Ville de Saguenay (note 3)	102 115	71 115
Subvention - Planification stratégique	-	17 000
Subvention - Mise en opération d'un studio/atelier	5 000	-
Étude Conseil régional de la culture	4 750	-
Entente CRC contrats de formation	8 598	3 936
Dons et commandites	2 900	4 950
Intérêts	-	5
	131 633	114 025

CHARGES

Salaires et charges sociales - administration	20 564	17 789
Salaires et charges sociales - directeur général	46 556	44 716
Assurances	1 115	1 115
Contrats de formation	7 141	1 544
Contrats de services et droits d'auteur	950	455
Étude sur le potentiel de développement des organismes artistiques professionnels	8 870	-
Formation du personnel	139	-
Fournitures de bureau et papeterie	2 535	4 681
Frais d'adhésion	616	530
Frais d'analyse des demandes de subventions et projets spéciaux	1 038	4 651
Frais de voyage, représentation et de déplacement	9 647	9 191
Honoraires professionnels	3 697	4 985
Intérêts et frais bancaires	269	145
Mise en opération d'un studio/atelier	5 000	-
Planification stratégique	-	24 704
Prix et bourses	10 000	-
Publicité, promotion et site web	7 031	18 357
	125 168	132 863

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES

6 465 \$ (18 838) \$

Conseil des arts de Saguenay

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2009

2008

« Non vérifié »

SOLDE , début de l'exercice	19 944 \$	38 782 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	6 465	(18 838)
SOLDE , fin de l'exercice	26 409 \$	19 944 \$

Conseil des arts de Saguenay

BILAN

Au 31 décembre

2009

2008

« Non vérifié »

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse

26 042 \$

23 456 \$

Créances (note 4)

1 821

7 069

27 863 \$

30 525 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 5)

1 454 \$

10 581 \$

ACTIFS NETS

Non affectés

26 409

19 944

27 863 \$

30 525 \$

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

Conseil des arts de Saguenay

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2009

« Non vérifié »

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, vise à conseiller et à soutenir la création, la production, la diffusion artistique et professionnelle et la relève sur le territoire de Ville de Saguenay. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la loi sur les impôts et il est conséquemment exempté d'impôts.

2. CHANGEMENT D'UNE MÉTHODE COMPTABLE

L'Organisme a adopté les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement au chapitre 4400 *Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif*.

Ce chapitre a été modifié afin :

- De préciser que le montant des produits et des charges à comptabiliser et à présenter est le montant brut lorsque l'Organisme agit pour son propre compte dans l'opération en cause;
- D'éliminer l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations (corporelles) comme une composante distincte des actifs nets et plutôt de laisser aux organismes la possibilité de présenter ce montant comme une catégorie d'actif net grevé d'une affectation d'origine interne;

Le chapitre 4460 a été modifié afin de rendre son libellé conforme aux dispositions du chapitre 3840 *Opérations entre apparentés*.

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés aux états financiers.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont classés sous l'une des catégories suivantes : actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et autres passifs financiers. Ils sont subséquemment comptabilisés selon leur classification comme il est décrit ci-dessous. L'intention pour laquelle les instruments financiers ont été acquis et leurs caractéristiques déterminent leur classement.

Conseil des arts de Saguenay

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2009

« Non vérifié »

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transactions

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est présentée aux résultats nets dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

Prêts et créances, placements détenus jusqu'à leur échéance et autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme prêts et créances, les placements détenus jusqu'à leur échéance et les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le produit ou la charge d'intérêts est inclus au résultat net sur la durée de vie prévue de l'instrument.

Classement

La Société a classé son encaisse comme actif financiers détenus à des fins de transaction. Les créances sont classées comme prêts et créances. Les dettes de fonctionnement sont classées comme autres passifs financiers.

Juste valeur

La juste valeur correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument sera échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Informations à fournir et présentation

L'Organisme a choisi d'appliquer le chapitre 3861 *Instruments financiers - informations à fournir et présentation* au lieu du chapitre 3862 *Instruments financiers - informations à fournir* et du chapitre 3863 *Instruments financiers - présentation*.

Comptabilisation des apports

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports reçus sous forme de services

Les apports reçus sous forme de services sont comptabilisés aux résultats à la juste valeur au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

Au cours de l'exercice, l'Organisme a reçu des apports sous forme de services totalisant 8 270 \$ dont 1 000 \$ au titre de services professionnels, 4 543 \$ au titre de frais de publicité, promotion et site web, 2 550 \$ au titre de frais pour étude sur le potentiel de développement et 177 \$ au titre de frais de fournitures de bureau.

Conseil des arts de Saguenay

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2009

« Non vérifié »

4. CRÉANCES

	2009	2008
Subventions	- \$	6 059 \$
Taxes à la consommation Ville de Saguenay	721	1 010
	1 100	-
	1 821 \$	7 069 \$

5. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2009	2008
Fournisseurs et frais courus	923 \$	9 964 \$
Salaires et retenues à la source	531	617
	1 454 \$	10 581 \$

6. GESTION DU CAPITAL

Dans la gestion de son capital, l'Organisme a pour objectif de préserver sa capacité de poursuivre ses activités tout en maximisant la croissance de ses activités.

L'Organisme atteint ses objectifs par une gestion prudente et par un processus de suivi budgétaire de ses opérations.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est comparable à la valeur comptable en raison de leur échéance prochaine et des conditions commerciales normales qu'ils comportent.

8. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'a pas été préparé, car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des états financiers et des notes complémentaires.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Conseil des arts de Saguenay

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2009

« Non vérifié »

10. INFORMATIONS SUR LE FONDS DES ARTS

Tel que prévu selon le décret, Ville de Saguenay administre et a la garde d'un fonds spécial qui sert exclusivement à des versements de subventions et à pourvoir aux frais de fonctionnement du Conseil des arts. Ce fonds est constitué des sommes suivantes :

- dons, legs et subventions;
- contributions à même le budget de Ville de Saguenay.

Le Conseil des arts de Saguenay a un pouvoir de recommandation relativement aux subventions à verser annuellement et le Conseil municipal entérine ces recommandations.

À titre d'information et selon les données fournies par Ville de Saguenay au 31 décembre 2009, les opérations du fonds réservé se détaillent comme suit :

	<u>2009</u>
Produits	
Participation financière de la Ville	381 838 \$
Participation financière de la Ville au Programme de soutien aux projets spéciaux	55 000
Participation financière de la Ville - appariement	55 549
Dons	6 632
Intérêts	753
	<u>499 772</u>
Charges	
Somme versée au Conseil des arts pour son fonctionnement et des projets	91 000
Aides financières accordées aux organismes professionnels (*)	354 300
Aides financières accordées aux organismes dans le cadre du Programme de soutien aux projets spéciaux (**)	44 346
Attribution du prix d'excellence, édition 2009	5 000
Entente CALQ/CRÉ	8 496
	<u>503 142</u>
Insuffisance de l'exercice	(3 370)
Solde du fonds réservé au début	30 078
Solde du fonds réservé à la fin	<u>26 708</u>

Conseil des arts de Saguenay

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2009

« Non vérifié »

10. INFORMATIONS SUR LE FONDS DES ARTS (suite)

	<u>2009</u>
(*) Aides financières accordées aux organismes professionnels	
Caravane Films Productions	35 000 \$
Centre d'expérimentation musicale	7 000
Corporation des métiers d'art	4 300
Espace virtuel	8 000
Festival des musiques de création	20 000
Festival Jazz et blues	12 000
Galerie Séquence	17 000
L'atelier des arts du feu	8 000
Le Lobe	10 000
Les Amis de chiffons	12 000
Les Ateliers de TouTTout	15 000
Les Têtes Heureuses	7 000
ManiganSes	55 000
Orchestre symphonique SLSJ	44 000
Salon du Livre	25 000
Société d'Art Lyrique du Royaume	18 000
Théâtre CRI	19 000
Théâtre au Faux coffre	8 000
Théâtre la Rubrique	25 000
Théâtre 100 Masques	5 000
	<u>354 300 \$</u>
(**) Aides financières accordées aux organismes dans le cadre du Programme de soutien aux projets spéciaux	
APESCN	5 000 \$
Centre expérimentation musical	8 000
Collectif cédule 40	4 000
Espace Virtuel	7 000
PMA Starwall inc. et Jean-François Fillion	7 000
Théâtre CRI	11 000
	<u>42 000</u>
Plus: Solde à payer 2008 (retenue de 10 %)	7 296
Moins: Solde à payer 2009 (retenue de 10 %)	<u>(4 950)</u>
	<u>44 346 \$</u>